



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

peines

Question écrite n° 15846

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'importance des peines alternatives à l'emprisonnement. Le travail d'intérêt général constitue une peine ou mesure qui favorise la réinsertion des condamnés et la prévention de la récidive. Une circulaire du 19 mai 2011, reprenant nombre de propositions émises dans un rapport par M. Christian Vanneste, a été adressée aux procureurs généraux près les cours d'appel, aux directeurs interrégionaux des services pénitentiaires et aux directeurs interrégionaux de la protection judiciaire de la jeunesse. Cette circulaire rappelle les mesures de nature à garantir l'exécution effective et rapide de cette sanction. Il lui demande de lui fournir un premier bilan de la mise en œuvre de cette circulaire et de lui indiquer les orientations du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La prévention de la récidive, qui constitue la priorité de la politique pénale qu'entend mettre en œuvre la garde des sceaux, suppose notamment une meilleure individualisation de la peine à la personnalité de la personne condamnée. Le travail d'intérêt général (TIG), qui vise à la réinsertion de la personne condamnée au cœur de la société, constitue assurément une réponse adaptée à nombre de transgressions de la règle pénale. C'est pourquoi la garde des sceaux entend encourager le développement de cette mesure. A ce titre, la circulaire de politique pénale du 19 septembre 2012 définissant les axes de la nouvelle politique pénale du gouvernement insiste à cet égard sur la nécessité pour les parquets de porter une attention particulière à l'individualisation et la diversification des sanctions en recourant plus largement aux peines alternatives à l'incarcération dont le TIG fait partie. Le nombre de peines de TIG prononcées par les juridictions est passé de 8 853 en 2002 à 17 207 en 2010. Les données provisoires pour l'année 2011 révèlent toutefois une baisse du nombre de TIG prononcés de 5,7 %. Une circulaire a été adressée le 19 mai 2011 aux procureurs généraux près les cours d'appel, directeurs des services pénitentiaires et directeurs interrégionaux de la protection judiciaire de la jeunesse pour leur rappeler la nécessité de garantir l'exécution effective et rapide de cette sanction. Elle recommande également de diversifier la nature des postes de TIG en ouvrant ceux-ci aux nouveaux domaines d'activité du développement durable et de l'aide à la personne, à la citoyenneté et à l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être. Enfin, elle souligne que la sensibilisation des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance auxquels participent les collectivités territoriales doit permettre d'améliorer encore l'offre des postes de TIG. Les autorités judiciaires se sont emparées des préconisations de cette circulaire. Par des actions concrètes, telle que la journée nationale du travail d'intérêt général, qui s'est tenue le 11 octobre 2011 dans tous les départements, les parquets, les juges de l'application des peines et les services pénitentiaires d'insertion et de probation sensibilisent et font connaître aux acteurs concernés cette sanction pénale. Le retour sur cette journée a été jugé très positif puisque 200 postes de TIG ont été créés depuis lors et 65 structures ont reçu une habilitation ou ont été inscrits sur la liste des postes TIG du ressort du TGI. En outre, pour favoriser le développement de cette peine, un comité de pilotage consacré au TIG a été constitué. Regroupant l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, il a eu pour mission de proposer, suivre et évaluer les actions susceptibles d'être mises en œuvre pour développer les offres de postes de TIG, initier de nouveaux

partenariats et favoriser la signature de nouvelles conventions nationales telles que celles signées avec La Poste le 14 juin 2011 et la SNCF le 21 septembre 2011. Le gouvernement est résolument engagé à renforcer les actions de prospection et de concertation menées auprès des différents acteurs de terrains afin d'améliorer le développement du TIG.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15846

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 741

Réponse publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4800